

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 14 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	24 nov. 2025	14 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
-Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel. -La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.			

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 novembre 2025

Date

original signé par
Patrick Colletette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2025

Date